



## Bulletin de préconisation n°12 du 05 août 2020

Réalisé par le : **CENTRE TECHNIQUE de l'Olivier**

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 26, 11, 83), GE Interfede, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, Coopérative du Nyonsais, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2020>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE : Rendez-vous à cette adresse : <http://franceolive.fr/lettres-dinformations>

### RÉSUMÉ DE LA SITUATION



#### Irrigation

Poursuite des arrosages pour soutenir le développement de la pulpe de l'olive.



#### Mouche de l'olive

Les captures sur la majorité des secteurs sont stables ou ont tendance à diminuer. **Il est important de rester vigilant et de maintenir une protection efficace** car les populations de mouches restent importantes pour la saison et les conditions climatiques favorables à leur activité.



#### Dalmaticose

**Risque élevé.** La dalmaticose est observée sur l'ensemble des bassins oléicoles et les dégâts sont en progression. Comme cette maladie est fortement corrélée à la présence de piqûre de mouche, vous devez protéger votre récolte contre les piqûres de ponte de la mouche de l'olive.



## IRRIGATION

### 👉 Climat :

Au cours de la semaine écoulée, les besoins en eau des oliviers sont restés stables, avec des ETP comprises entre 5 et 6 mm par jour. Les pluies orageuses ont été faibles dans l'ensemble.

Relevés météo du 27 juillet au 2 août 2020		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
Cumul en mm sur la semaine	ETP	40	39	39	33	38	35	42	44	40	42	39	42
	Pluies	2	2	0	0	0	0	0	2	5	0	1	1
ETP moyenne en mm / j		5,8	5,5	5,6	4,7	5,4	5,0	6,0	6,3	5,8	6,0	5,6	5,9

**ETP moyenne** : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo).

**Pluies** : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

Compte tenu de l'état de sécheresse, des arrêtés de restriction d'usage des eaux superficielles ont été publiés dans les départements de la Drôme, du Vaucluse (Nesque), des Alpes de Haute-Provence (Lauzon), des Bouches-du-Rhône (Real Jouques) et du Gard (Vidourle et aval du Gardon) :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

### 👉 Préconisation :

Les réserves en eau du sol sont épuisées, d'où un report de l'alimentation hydrique des oliviers sur l'eau d'irrigation. Aussi, les arrosages sont désormais plus importants (voir tableau suivant).

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
Goutte-à- goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 2 j (mm)	1,5	1,4	1,5	1,2	1,4	1,3	1,6	1,6	1,5	1,6	1,5	1,5
	6 goutteurs / arbre Arrosage tous les 6 j (mm)	5,6	5,3	5,4	4,5	5,2	4,8	5,8	6,0	5,5	5,8	5,4	5,7
	10 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 8 j (mm)	8,8	8,4	8,6	7,1	8,2	7,6	9,1	9,5	8,8	9,2	8,5	9,0
<b>Micro-jet, aspersion, gravitaire</b> Arrosage tous les 8 jours (mm)		11	10	10	9	10	9	11	12	11	11	10	11

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m<sup>3</sup> / ha ou encore 1 litre / m<sup>2</sup>**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m<sup>2</sup>), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 40 m<sup>2</sup> par défaut.

Sources données météo : CRIIAM Sud / SCP

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud - Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Les apports à prévoir en micro-jet sont fixés pour du matériel avec une portée de jet d'1,5 mètre (tache humide de 3 mètres de diamètre). En cas de portée inférieure, le volume d'eau apporté à chaque arrosage doit être revue à la baisse, ce qui est compensé par des arrosages plus rapprochés.

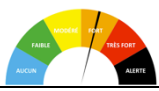
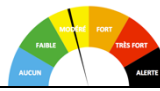

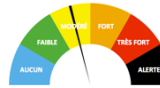
## MOUCHE

### Observations

D'après les BSV du 05 août 2020, les relevés du réseau de piégeage indiquent toujours une pression soutenue des populations de mouches, même si les captures enregistrées par le réseau de piégeage tendent à se stabiliser voire à diminuer dans la majorité des secteurs (sauf les Pyrénées Orientales).

Les dégâts restent globalement bien maîtrisés dans les vergers correctement protégés. En revanche, sans méthode de lutte, le taux d'olives piquées augmente toujours, notamment dans les vergers peu chargés, irrigués et/ou en présence de variétés sensibles (Lucques, Grossane, Bouteillan...).

### Évaluation du risque

	<b>Vergers sensibles</b> (irrigué, variété précoce et de gros calibre, faible charge en fruits, zone littorale)	<b>Vergers moins sensibles</b> (non irrigué, variété tardive et de petit calibre, forte charge en fruits, zone de plaine ou d'altitude)
Capture de mouches	<b>Risque élevé</b> 	<b>Vigilance renforcée</b> 
Aucune capture de mouche	<b>Vigilance renforcée</b> 	<b>Vigilance renforcée</b> 

Le **niveau de risque se situe entre vigilance renforcée et risque élevé**. Les prévisions météorologiques annoncent globalement une augmentation des températures en fin de semaine mais des épisodes orageux pourront localement engendrer des baisses de températures et favoriser l'activité des mouches dans certains vergers. **Il faut absolument rester très vigilant.**

### Préconisation

Si vous souhaitez récolter des olives, votre verger doit être normalement protégé de l'impact des populations de mouches depuis que les fruits sont attractifs (0,8 cm de longueur). **Si ce n'est pas le cas, il est impératif de réagir rapidement et mettre en œuvre une méthode de lutte (barrière minérale et/ou piégeage massif) pour limiter les dégâts.**

Selon votre stratégie de protection contre la mouche, les préconisations sont les suivantes :

- **Stratégie piégeage massif :** Cette année, vu les niveaux de population de mouches enregistrés, **l'efficacité du dispositif de piégeage massif (pièges bouteille) peut s'avérer insuffisant**, en particulier dans les vergers faiblement chargés et dans les petites parcelles. **Si les dégâts de mouche (piqûres de ponte) ou de dalmaticose augmentent en dépit de l'installation du piégeage massif, il est préférable d'appliquer une barrière minérale.**
- **Stratégie barrière :**  **votre traitement doit être renouvelé si votre dernière application date de plus de 3 semaines, en cas de lessivage par les pluies (cumul de 20 mm), en cas d'érosion par le vent et en cas de fort grossissement des olives.**

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Selon votre stratégie de protection contre la mouche, les préconisations sont les suivantes :

Stratégie piégeage massif (pièges bouteille)			
Type de piège	Attractif	Dose homologuée	Préconisations
Piège bouteille	Phosphate diammonique ou d'ammonium	40 g/l	Installation avant que les olives soient attractives Au maximum 1 piège/arbre Renouvellement de la solution attractive au minimum tous les mois

Stratégie barrière minérale						
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nbre appli/an	ZNT en mètre	DRE en heure	Remarques
Agri jardin Fructifia Baïkal	Kaolin 99%	50 à 60 kg/ha 1 <sup>ère</sup> application Puis 30 kg/ha	6	5	ND	Renouvellement tous les 20 à 30 jours en général sauf en cas de lessivage par les précipitations (20 mm) ou érosion par le vent
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vous pouvez également utiliser des barrières minérales comme le talc Invelop® qui est reconnu substance de base par la Commission Européenne (doses d'utilisation identiques à l'argile kaolinite).</li> <li>- <b>Le volume de bouillie est à adapter en fonction de la taille des arbres et du volume de la frondaison. Selon votre matériel d'application, ne pas dépasser la dose de 5% d'argile dans votre bouillie.</b></li> </ul>						

Sur les parcelles irriguées sensibles à la mouche, la réduction des arrosages limitera la sensibilité des olives aux piqûres de mouche.



## DALMATICOSE

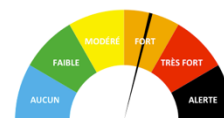
### 👉 Observation

D'après les BSV du 05 août 2020, la dalmaticose est observée sur l'ensemble des bassins oléicoles et les dégâts sont en progression : le taux d'olives présentant des symptômes de dalmaticose augmente globalement et des chutes d'olives sont à déplorer.

Les dégâts peuvent être sévères sur les vergers non protégés contre la mouche.

### 👉 Évaluation du risque

Le **risque est élevé**, principalement pour les vergers insuffisamment protégés contre les piqûres de mouche et déjà sujets à des symptômes de dalmaticose lors des années précédentes.



### 👉 Préconisation

Une bonne protection contre les piqûres de ponte de la mouche de l'olive reste la meilleure stratégie pour limiter les dégâts de dalmaticose sur les fruits. À ce titre, une lutte préventive efficace contre la mouche basée sur des applications précoces et répétées de barrières minérales reste la meilleure solution pour se prémunir des dégâts de dalmaticose sur les fruits.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

